

« J'avais peur d'être enterrée vivante »

PROCÈS DES FAUX BIKEURS. Manuela* a décrit à la cour d'assises des Alpes-Maritimes la nuit où elle a vu la mort en face. Récit terrifiant d'une femme à l'instinct de survie hors norme.

Nice (Alpes-Maritimes)
De notre correspondant

UNE LEÇON DE COURAGE. Manuela*, aujourd'hui âgée de 24 ans, a raconté, hier en fin de journée, l'effroyable calvaire enduré entre le 27 et le 28 octobre 2011. Une nuit de cauchemar dont elle s'est miraculeusement sortie grâce à un instinct de survie hors norme, après avoir été lapidée et enterrée vivante. Quelques heures après l'assassinat de son petit ami, dit Karl, chef

du Fenry, un club de motards sans motos aux règles racistes et violentes, elle est devenue à son tour la proie des trois meurtriers jugés depuis la semaine dernière par la cour d'assises des Alpes-Maritimes.

Les accusés, qui disent s'être débarrassés du boss afin de se libérer de son emprise, sont venus la chercher sous un faux prétexte. Pensant rejoindre son compagnon en Italie, elle se retrouve en fait dans une voiture en direction d'Isola 2000. La dépouille de Karl est cachée dans

le coffre. Manuela ne le sait pas. Comme elle ne se doute pas que le déodorant vaporisé durant le trajet sert à masquer l'odeur du sang.

D'une voix posée, s'interrompant pour reprendre son souffle et maîtriser des larmes, l'élégante jeune femme brune, vêtue de noir, détaille les sordides heures. « On est arrivés à une grange, se remémore-t-elle. Ils ont voulu que je fume du cannabis (*pour la décontracter avant de la tuer, selon l'un des accusés*) ce que je n'avais jamais fait. » Debout à

côté d'un trou creusé pour enterrer le couple, Manuela reçoit un coup de pelle au crâne. « J'ai pensé avoir percuté une poutre. Puis j'ai reçu un deuxième coup. » Elle bascule alors dans la fosse.

« Je me suis recroquevillée pour me protéger, poursuit-elle devant la cour. Il me semble avoir eu une microperce de connaissance. Je pensais beaucoup. J'avais très peur d'être enterrée vivante. » Les enquêteurs estiment qu'au moins cinq pierres de 20 kg lui sont lancées dessus. Ses mains et ses côtes sont fracturées, son thorax enfoncé. Elle agonise. Pour l'achever, Tess, une mineure qui a tout planifié avec Nicolas et Marvin, l'asperge de gaz lacrymogène.

« Je me suis accroupie et j'ai demandé pitié. J'étais recouverte de terre et de sang »

Manuela*

Manuela réussit à s'extirper : « J'ai fait comme j'ai pu pour sortir. Je me suis accroupie et j'ai demandé pitié. J'étais recouverte de terre et de sang et avais du mal à marcher. » Ses assaillants décident de ne pas la tuer, la soignent, puis la font hospitaliser. Ils s'installeront plusieurs mois chez elle. Pour l'aider, disent-ils. Pour l'empêcher de parler, estiment les parties civiles. Manuela vivra quinze mois avec ce secret, développant des sentiments ambivalents pour ses bourreaux. « Ce n'est pas eux qui vous ont sauvé la vie, mais vous toute seule, vous êtes courageuse », lui a lancé ce lundi soir son avocat, M^e Adrien Verrier, alors qu'elle relativisait son hallucinante force morale.

MATTHIAS GALANTE

*Le prénom a été changé.



Nice (Alpes-Maritimes), le 1^{er} octobre 2013. Marvin Z. (*chemise blanche*) et Nicolas P. (*à droite*), ici lors d'une reconstitution, sont jugés pour assassinat du chef du microclub de bikeurs dont ils faisaient partie et tentative d'assassinat sur sa petite amie.

PROCÈS

Le docteur Bonnemaïson déstabilisé

Angers (Maine-et-Loire)
De notre envoyée spéciale

POUR PIERRE IRAMUNO, 62 ans, silhouette carrée campée à la barre, « c'est une évidence ». En décidant, sans consulter la famille, de procéder à une sédation sur sa mère, Françoise Iramuno, le docteur Nicolas Bonnemaïson leur a « volé ses derniers instants ». « La chose principale, c'était qu'elle ne souffre pas, mais elle aurait voulu passer ces moments-là entourée des siens », renchérit son épouse Christiane.

Le cas de cette femme de 86 ans, admise à l'hôpital après un AVC hémorragique, morte d'un arrêt cardiaque le 6 avril 2011 dans le service du médecin, est le troisième des sept « décès suspects » imputés au praticien qu'examine la cour d'assises d'appel. Le seul où les proches se sont tout constitués partie civile — « par respect

pour notre mère », explique son fils. Le premier face auquel Nicolas Bonnemaïson est apparu hier déstabilisé.

Les témoignages d'infirmières et d'aides-soignantes, qui alerteront leur hiérarchie quelques mois plus tard après que des soupçons sont nés pour d'autres patients, créent le malaise. D'abord, ce douteux pari d'un gâteau, que le médecin formule dans la salle de soins, et que l'on retrouve dans le dossier d'une autre vieille dame, Marguerite Buille. « Elle ne passera pas la nuit », aurait-il lancé. « Un propos odieux de salle de garde », admettra-t-il.

La perception de l'état de la malade ensuite, qui ne correspond pas « à la fin d'agonie » que lui, qui défend ces injections de sédatifs comme moyen de prévenir un risque de souffrance psychique, décrit. « Elle avait un visa-

ge très détendu, pas d'encombrement », assure une aide-soignante.

Son comportement enfin : il est vu entrant dans la chambre après avoir cassé une ampoule... La patiente décède « deux minutes plus tard », assène l'infirmière, qui affirme qu'il ne viendra pas constater le décès et ne réapparaîtra pas de la journée. « Il voulait nous protéger, mais nous protéger de quoi ? » s'empêche-t-elle.

« Je reconnais avoir pris la décision seul, avoir préparé l'ampoule, l'avoir injectée. Par contre, l'Hypnovel ne tue pas en deux minutes », rétorque Nicolas Bonnemaïson, cuisiné dans la foulée par la présidente Anne Le Prieur. « Vous ne partagez pas avec l'équipe, mais pas non plus avec le dossier médical », souligne-t-elle. « Elle est en train de mourir et vous partez ? »

« L'hypnovel ne tue pas en deux minutes ! »

Nicolas Bonnemaïson

Acquittés pour la deuxième fois du meurtre d'une riche veuve

C'EST UN SUICIDE et non un crime. Pour la deuxième fois hier, une cour d'assises a acquitté deux amis d'une riche veuve retrouvée pendue en 2005 à l'escalier de sa luxueuse péniche des bords de Seine à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine). Franck Renard-Payen, désigné héritier universel quelques semaines plus tôt, et Olivier Eustache étaient les derniers à avoir vu cette femme en vie. La police avait conclu au suicide, mais, depuis dix ans, l'accusation a toujours fait appel des décisions prises en faveur des accusés, d'un non-lieu d'abord puis d'un premier acquittement.

Mais jamais les expertises n'avaient permis de dégager de certitudes, ni sur l'heure de la mort ni sur ses causes véritables. Au terme de deux semaines de procès, les jurés des Yvelines n'ont donc pas suivi l'avocat général qui réclamait au moins vingt ans de réclusion criminelle. Acquittés définitivement, les deux hommes vont pouvoir maintenant demander un dédommagement pour la détention provisoire qu'ils ont eu à subir.

En bref

■ **LA MORT** d'un garçon de 7 ans, retrouvé le 10 octobre le cou coincé par sa trottinette dans l'ascenseur de son immeuble du Val-Fourré, à Mantes-la-Jolie (Yvelines), fait l'objet depuis vendredi d'une information judiciaire contre X pour homicide involontaire, a indiqué hier le parquet de Versailles, qui a désigné un juge d'instruction pour enquêter.

■ **UN JEUNE DE 24 ANS** s'est constitué prisonnier hier au commissariat de Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne) après la mort dimanche soir d'un homme du même âge connu pour être un « gros dealleur », poignardé en pleine rue à Cachan. Vers 21 h 30, la victime, domiciliée à Villejuif, avait été retrouvée blessée de plusieurs coups de couteau au thorax, au cou et à la tête et était décédée sur place malgré l'intervention des secours.

■ **UN RESTAURATEUR** de Béziers (Hérault) a été condamné hier à un an de prison ferme pour apologie du terrorisme et détention d'armes. Il lui a été notamment reproché d'avoir partagé des vidéos jihadistes sur Internet, mais aussi de porter le jour de son arrestation, sous un blouson, un tee-shirt où figuraient des paroles de Mahomet analogues à celles qu'arborent les drapeaux de groupes terroristes. Le procureur avait requis trois ans de prison dont un avec sursis.

■ **DEUX HOMMES** de 26 et 27 ans qui avaient foncé à bord d'une voiture volée sur des policiers arrivant sur les lieux d'un cambriolage à Orléans (Loiret) vendredi dernier ont été condamnés hier soir en comparution immédiate à deux ans de prison ferme pour violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique. Lors de leur interpellation ils avaient légèrement blessé deux policiers.

PASCALE ÉGRÉ